

REGLEMENT

ALIOCEMA RUN, Première Edition

Le samedi 24 Septembre 2022

Article 1 : Conditions d'admission des participants

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou titulaire d'un Pass « j'aime courir » ou d'un bulletin d'inscription avec le n° de Pass en cours de validité.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 2 : Courses

ALIOCEMA RUN propose les courses chronométrées suivantes :

- Course 8 km (1 tour) – Solo , à partir de cadets (2006)
- Course 24 km (3 tours) – Solo, à partir de juniors (2004)
- Course 24 km (3 tours) – Relais (Pyramide), à partir de juniors (2004)

- le 1er coureur part pour 3 tours de 8 km.

- Il est rejoint par un 2d coureur au deuxième tour pour faire 2 x 8 kms.

- Ils sont rejoints lors du dernier tour par un 3ème et dernier coureur avec qui ils font les 8 derniers kms pour franchir la ligne d'arrivée ensemble.

- Marche nordique 8 km (1 tour)

Le départ des courses est 9h30', Le départ de la marche nordique est lui à 10 h 00'

2 Ravitaillements au point de course (tous les 4 kms)
Le Bidon ou CamelBak est obligatoire.

Handisport / Canitrail non autorisé.

Les départs et les arrivées s'effectueront au parking Sud de la forêt de Buzet/Tarn :

Coordonnées GPS : lat : 43°44'46.40"N
 Lng : 01°36'9.85" E

Retrait des dossards sur site jusqu'à 30' avant le départ de la course.
Ouverture des dossards à partir de 8 h.

Autrement, le retrait des dossards se fera au magasin Foulées Toulouse-Rouffiac
Adresse : Ccial Du Louradou, 40 Rte d'Albi, 31180 Rouffiac-Tolosan
Contact : **Jordane Maslarski** 05.82.95.58.08

- Mercredi 21 septembre entre 15h à 18h
- Vendredi 23 septembre entre 15h à 18h

A titre d'information, d'autres manifestations (animations enfants, balade biodiversité) sont proposées (Cf Article 13 ... (Programme)).

Article 3 : Circulation

Les concurrents ne traverseront pas d'axes routiers.
Signaleurs et secouristes de la croix rouge assureront le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les coureurs doivent respecter les consignes des signaleurs.

Article 4 : Parking

La capacité du parking de la forêt ne permet pas d'accueillir l'ensemble des concurrents. Aussi, il est suggéré d'utiliser le parking situé en lisière de la forêt, situé au refuge des tortues : 2920, route de Paulhac, 31660 Bessières. La distance entre les 2 parking est de 2,2 kms. Les concurrents et autres visiteurs pourront rejoindre le départ de la course grâce à un service de bus qui assurera, pendant toute la journée (De 7 h 20 : à 17 h 00) des rotations entre le parking Sud de la forêt de Buzet/Tarn et le parking du refuge des tortues.

L'accès au parking restera possible afin de déposer les coureurs sans possibilité de stationnement.

Article 5 : Modalité d'inscription

La course est limitée à **200** coureurs pour le 8 km solo et **100** coureurs pour le 24 km solo.

La course est limitée à **150** coureurs (50 équipes) pour le 24 km relais.

La course est limitée à **50** coureurs pour la marche nordique.

Les inscriptions se feront sur « Chronostart » : www.chrono-start.com

Lien via formulaire d'inscription <https://aliocema.com>

Ou par retour de formulaire papier à l'adresse : ALIOCEMA 319 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse

Le Tarif des inscriptions est de :

		TARIF
Marche Nordique 8km solo	Adultes et adolescents de plus de 16 ans	8€
Course 8km solo	Adultes et adolescents de plus de 16 ans	10€
Course 24km solo	Adultes et adolescents de plus de 19 ans	24€
Course 24km relais (pyramidale)	Equipe de 3 coureurs Adultes et adolescents de plus de 16 ans	40€

Une partie des recettes sera reversée à l'ARTC (association pour la recherche des tumeurs cérébrales) et l'autre servira à financer des cadeaux pour le personnel soignant au moment des fêtes de Noël.

Pas d'inscription sur place, clôture des inscriptions par internet le vendredi 23 septembre 2022 à 22h00 et ce dans la limite des places disponibles

Seules les inscriptions complètes (certificat médical / licence et paiement) seront prises en comptes.

Merci de de se référer à article 2 pour la liste des licences.

Chronométrage par puce (Chronostart)

Je m'engage à restituer la puce, dans le cas contraire elle me sera facturée 5 €. (TBC)

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisateur s'engage à rembourser chaque participant ou proposer un avoir.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre responsabilité. ALIOCEMA décline toute responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, d'accidents causés par le non-respect des consignes de sécurité.

Article 7 : Assurance

ALIOCEMA dans le cadre de la course ALIOCEMA RUN 2022 a contracté une assurance auprès d'ALLIANZ couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels éventuels liés à la pratique sportive (code du sport L321-4), La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Article 8 : Classement et Récompenses

Coupes, médailles et nombreux lots aux 3 premiers scratch et premiers de chaque catégorie (hommes + femmes et mixte pour le relais)

Article 9 : Publication des résultats

Les résultats seront disponibles sur le site de *Chrono start* et autres media tout autre média au choix de l'association. Les participants qui souhaitent s'opposer à la publication de leur nom, doivent expressément en informer l'organisateur par demande écrite au moins une semaine avant de début de l'épreuve.

Article 10 : Droit à l'image

Tous les participants s'engagent à accepter sans condition leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celle-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel. Les droits de production d'images sur ALIOCEMA RUN 2022 sont réservés.

Article 11 : Annulation

ALIOCEMA se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure, ALIOCEMA pourra mettre fin à la manifestation.

Les participants devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect des consignes entraînera la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 12 : Abandon

Les coureurs qui abandonnent ou se blessent, et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement (signaleur ou ravitaillement) dans les meilleurs délais, et au plus tard avant le départ du signaleur en poste. Le non-respect de cette obligation engage la responsabilité du coureur vis-à-vis de l'organisateur.

Article 13 : Barrières horaires

Le temps de course est limité à 1h30 pour 8km et 4h30 pour le 24km. Pas de classement en dehors de ces temps. Compte tenu de ces limites, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents et de retirer le dossard aux points intermédiaires (Point de contrôle (1/2 Tour, 1 Tour)).

Article 14 : Programme de la journée

A titre informatif, la journée se déroule ainsi

08h00 : Ouverture du village

09h15 : Echauffement

09h30 : Départs des courses 8 km/24 km et Pyramidale*

10h00 : Départ marche nordique

12h30 : Podium

14h : Départ Balade Biodiversité